



Communauté de pratique
Accessibilité des services /
Réduction des inégalités
sociales et économiques /
Renforcement de l'action
collective et soutien aux
acteurs communautaires

DÉFINITIONS

RENCONTRE DU 23 JUIN 2021

Inégalités sociales et économiques

- ▶ Déterminant sociaux de la santé ([Définition de l'Organisation mondiale de la Santé](#))
- ▶ Équité en santé ([Définition du Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé - CCNDS](#))
- ▶ Inégalité de revenu ([Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion – voir chapitre 3](#))
- ▶ Pauvreté ([Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#))
- ▶ Mesures de faible revenu ([Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion – voir chapitre 1](#))
- ▶ Indice de défavorisation matérielle et sociale ([Institut national de santé publique du Québec](#))

27 novembre 2019 « Agir contre les inégalités sociales de santé, une donnée à la fois ! » dans le cadre des 23es Journées annuelles de santé publique (JASP 2019). L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP à la section Éditions précédentes au : <https://www.inspq.qc.ca/jasp>.

Pauvreté

La pauvreté se traduit par une accumulation d'incapacités résultant d'inégalités et tendant à se renforcer réciproquement. Il s'agit d'un défaut d'avoir, de pouvoir et de savoir.

À l'échelle des communautés, la pauvreté se traduit par une dévitalisation sociale et économique.

Globalement, la pauvreté et l'exclusion constituent un ensemble de phénomènes sociologiques, structurels et psychosociaux interdépendants, dont les effets conjugués aggravent la situation des personnes et des communautés fragilisées, et génèrent des coûts sociaux et économiques importants pour la collectivité.

Cette définition suppose que la pauvreté et l'exclusion constituent des problèmes systémiques, dont l'ampleur et la complexité interpellent la responsabilité sociale collective, et soulèvent d'importants questionnements sur les normes dominantes d'appartenance et d'inclusion au système social et économique actuel.

https://isdcshebrooke.ca/wp-content/uploads/2021/03/Strat%C3%A9gie-d'action-locale_v112020.pdf

Indice de défavorisation matérielle et sociale

L'IDMS comprend deux dimensions.

La dimension matérielle reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante des personnes résidant dans un territoire et ayant comme conséquence un manque de ressources matérielles (évaluée par l'éducation, l'emploi et le revenu).

La dimension sociale renvoie à la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté (évaluée par le fait de vivre seul, d'être monoparental et d'être séparé, divorcé ou veuf). L'IDMS regroupe ainsi six indicateurs qui ont été choisis pour leur relation avec l'état de santé et l'une ou l'autre des deux formes de défavorisation.

<https://www.inspq.qc.ca/defavorisation/indice-de-defavorisation-materielle-et-sociale>

Mesure de faible revenu

Les **mesures de faible revenu** (MFR) sont une **mesure** relative du **faible revenu** correspondant à 50 % de la médiane du **revenu** ajusté du ménage.

Ces **mesures** sont différenciées selon le nombre de personnes présentes dans le ménage afin de refléter les économies d'échelle attribuables à la taille du ménage.

Exclusion sociale

Pour sa part, l'exclusion sociale est fréquemment vécue par les personnes en situation de pauvreté, mais ces deux conditions ne sont pas mutuellement inclusives.

Précisons que l'exclusion sociale n'est pas seulement la défavorisation matérielle de l'individu, mais aussi l'incapacité à exercer pleinement ses droits sociaux, culturels et politiques.

Le cumul de défavorisation risque de mener vers des situations de vulnérabilité ou d'insécurité qui mettent en péril et peuvent affecter de façon durable.

https://isdcshebrooke.ca/wp-content/uploads/2021/03/Strat%C3%A9gie-daction-locale_v112020.pdf